

**NOTES GÉNÉRALES:**

- LE SUPPORT N2 IDENTIFIÉ SUR CE PLAN EST CONVENABLE POUR POUR UTILISATION SUR DES PROJETS DE CONSTRUCTION DANS LA PROVINCE DE L'ONTARIO. L'ACCEPTABILITÉ EST ASSUJETIE AUX LIMITATIONS ÉNONCÉES CI-DESSOUS AINSI QU'AU PLAN DE FABRICATION DU SUPPORT N2, DATÉ AOÛT 2017./
THE SUPPORT N2 IDENTIFIED ON THIS DRAWING IS SUITABLE FOR USE ON CONSTRUCTION PROJECTS IN THE PROVINCE OF ONTARIO. SUITABILITY IS SUBJECTED TO LIMITATIONS AS NOTED BELOW AND ON FABRICATION PLAN OF SUPPORT N2, DATED AUGUST 2017.
- LA CHARGE ADMISSIBLE MAXIMALE SUR LE SUPPORT EST DE 3 000 LBS. /
THE MAXIMUM ALLOWABLE LOAD ON SUPPORT IS 3 000 LBS.
- SUIVRE TOUTES LES RECOMMANDATION DU MANUFACTURIER POUR L'INSTALLATION DES ANCRAGES, INCLUANT SANS S'Y LIMITER LA MÉTHODE DE PERCEMENT, LE NETTOYAGE DU TROU, LE COUPLE À APPLIQUER AU BOULON LORS DE L'INSTALLATION, DISTANCES DE RIVES ETC... /
FOLLOW ALL MANUFACTURER RECOMMENDATIONS FOR ANCHOR BOLT INSTALLATION, INCLUDING THE DRILLING METHOD, CLEANING OF HOLE, THE REQUIRED TORQUE, EDGE DISTANCES, ETC...
- LES ANCRAGES DOIVENT ÊTRE À AU MOINS 8 POUCES D'UNE FACE DE BÉTON ET/OU TOUT AUTRE PERCEMENT. /
ANCHORS MUST BE AT LEAST 8 INCHES FROM ANY CONCRETE FACE AND/OR ANY OTHER ANCHOR.
- AVANT L'INSTALLATION, L'INSTALLATEUR DOIT VALIDER QUE LE BÉTON A UNE RÉSISTANCE EN COMPRESSION MINIMALE DE 15 MPa ET QUE CE DERNIER EST EN BONNE CONDITION. /
INSTALLER MUST ENSURE THAT CONCRETE SUPPORT HAS A COMPRESSIVE RESISTANCE OF AT LEAST 15 MPa AND THAT CONCRETE IS IN GOOD CONDITION.

PRENDRE NOTE QUE LA CERTIFICATION DU SUPPORT PEUT ÊTRE MAINTENUE AVEC DES CALES D'ESPACEMENT SI LES CONDITIONS SUIVANTES SONT RESPECTÉES : /
NOTE THAT THE CERTIFICATION OF THIS BRACKET IS VALID WITH SPACING SHIMS IF THE FOLLOWING CONDITIONS ARE RESPECTED :

- LES CALES D'ESPACEMENTS DOIVENT ÊTRE FABRIQUÉES SELON LES MÊMES STANDARDS PRESCRITS CI-HAUT; /
SHIMS MUST BE FABRICATED FOLLOWING THE SAME STANDARDS SPECIFIED ABOVE;
- LES PIÈCES D'ESPACEMENT DEVRONT AVOIR LES MÊMES DIMENSIONS EN LARGEUR ET EN LONGUEUR QUE LA PORTION APPUYÉE DE L'ASSISE VERTICALE. LE POSITIONNEMENT DES TROUS DEVRA ÊTRE ÉGALEMENT RESPECTÉ; /
SHIMS MUST BE OF THE SAME DIMENSIONS IN WIDTH AND IN LENGTH THAN THAT OF THE VERTICAL SECTION BEARING ON CONCRETE. HOLE POSITIONING MUST ALSO BE IDENTICAL;
- SI L'ESPACEMENT REQUIS EST DE 3/8" JUSQU'À 1", L'ANCRAGE DEVRA ÊTRE DE 6", HUS DE HILTI; /
IF THE SPACING IS BETWEEN 3/8" AND 1", THE ANCHORS MUST BE 6" HUS BY HILTI;
- L'ESPACEMENT MAXIMAL ACCEPTÉ EST DE 1". /
THE MAXIMUM SPACING ALLOWABLE SPACING IS 1".

CIMA
Partenaire de génie

420, bout. Maloney Est, bureau 201
Gatineau QC J8P 1E7
Téléphone : 819 663-9294
Télécopte : 819 663-0084
www.cima.ca

client:

NAMI
FIXATIONS

Dessiné/Drawn : A. FERREIRA

Préparé/Prepared : J. VIENNEAU, ing.

Vérifié/Verified : I. OLECHNOWICZ, ing.

Date : 2017/08/18

Échelle/Scale : 1/4" = 1"

titre/title:

NAMI FIXATIONS inc.
SUPPORT N2
DEVIS D'INSTALLATION /
INSTALLATION SPECIFICATIONS